

“Vers cinq heures de l'après-midi, le geôlier de la prison, Joseph Laforce, fut informé de cette arrestation, et il téléphona de suite à l'intimé pour lui demander de lui envoyer un mandat d'arrestation ou de dépôt. Davidson lui répondit qu'il lui en enverrait un. Laforce se rendit ensuite auprès d'Asselin, et celui-ci le pria de téléphoner à son patron, un M. Jutras, pour lui demander de cautionner pour lui. Laforce se rendit à cette demande, et Jutras lui répondit qu'il était prêt à donner le cautionnement voulu. Laforce téléphona alors de nouveau au chef Davidson, pour l'informer de la chose. Davidson lui répondit que l'offense était trop grave pour laisser sortir Asselin sous caution.

“Le lendemain, 22 novembre, Laforce téléphona de nouveau à Davidson pour lui dire qu'Asselin voulait avoir un avocat, et qu'il insistait pour être admis à caution. Laforce répéta aussi sa demande de remise d'un mandat, Davidson répondit: “If he tries to make you any trouble, I will fix him.”

“Le même jour, le soir, Madame Asselin alla trouver Davidson pour lui demander de remettre son mari en liberté. Davidson lui répondit que le temps de le libérer n'était pas encore arrivé, et qu'il le garderait en prison jusqu'au lendemain.

“De son côté, le geôlier Laforce, ne recevant pas de mandat, se décida à se rendre au bureau de Davidson, pour obtenir de lui un document quelconque le justifiant de garder Asselin en prison, Davidson sortit alors d'un tiroir de son bureau un mandat de dépôt, signé en blanc par un juge de paix, du nom de L. H. Guay. Il remplit lui-même le mandat, hors de la connaissance et la participation de Guay, et le remit à Laforce. Ceci se passait le soir du 22 novembre, vers les sept heures.